

## DÉCLARATION LIMINAIRE CGT A LA COMMISSION PARITAIRE DU 6 JUIN 2017

## MIEUX QUE RIEN C'EST PIRE QUE TOUT!

→ La CGT dénonce le ridicule de l'augmentation de la valeur du point consentie aux salarié.e.s, qui se verront « généreusement » accorder 22 millièmes d'euros au 1er juillet prochain.

Alors que la DARES estime la perte du pouvoir d'achat des salarié.e.s de la CCN51 à 30% depuis 1999, la majorité des salarié(e)s les plus précaires perdent en réalité de l'argent quand ils se lèvent pour aller travailler chaque jour.

La FEHAP a réuni pendant 2 ans un groupe de travail sur les classifications. La CGT y a

porté la nécessité de revoir les classifications et de résoudre les nombreuses incohérences d'indices dans les filières et en inter-filière par la prise en compte du niveau de qualification et les responsabilités. nous y demandions légitimement la fin des discriminations salariales entre les femmes et les hommes

induites par la CCN51, un comble alors même que nos établissements ont un salariat très majoritairement féminisé.

Il n'en est rien! L'avenant de mars modifie à la marge quelques fiches métiers et réintroduit des métiers à un indice inférieur au SMIC.

L'avenant porte l'indice des Aides Soignant.e.s à 376. Cette hausse est légitime pour des professionnel.le.s qualifié.e.s qui prennent soin au quotidien des usagers et dont les salaires allaient bientôt être rattrapés par le SMIC. Cependant le compte n'y est pas pour les Aides Soignant.e.s et les AMP sont laissé.e.s pour compte. Une nouvelle iniquité conventionnelle est introduite alors que ces professionnel.le.s partagent souvent les mêmes tâches à travers des fonctions différentes.

La FEHAP entend modifier l'environnement

conventionnel à coût constant tout comme les établissements veulent se développer à coût constant. C'est sur le dos des salarié.e.s les plus précaires de notre champ et au final sur le dos des usagers que cet avenant le leur permet.

Cet avenant prévoit un développement sur 3 ans. Va-t-on attendre que tous les indices de

la CCN51 passent au SMIC ? Va-t-on encore attendre 10 ans avant de prendre la réelle mesure des enjeux salariaux dans la CCN ?

→La CGT exige la réouverture immédiate de négociations sur la politique salariale et le passage de la valeur du point à 5,73€.

